

Nexa

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT
D'INVESTISSEMENT ET D'INNOVATION

LE MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL à La Réunion

UNE CLÉ DE COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ?

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE

OCTOBRE 2013

En tant qu'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion, NEXA met notamment en œuvre une mission d'Observatoire Economique Régional afin de suivre et d'analyser l'évolution de l'économie réunionnaise.

Dans un contexte économique et social difficile, le microcrédit professionnel peut constituer un outil efficace de soutien à l'entrepreneuriat vis-à-vis des publics en situation d'exclusion bancaire.

Cette note dresse un état des lieux général du secteur du microcrédit professionnel à La Réunion, en présentant :

- # les principaux acteurs et dispositifs locaux,
- # l'activité (financements alloués, nombre de dossiers...),
- # les retombées pour le territoire (emploi, création d'entreprises...).

sommaire

Généralités	p3
Un modèle français bien développé	p4
Le microcrédit à La Réunion	p5
# Plusieurs opérateurs présents	
# Une demande croissante	
# Des dossiers de financements plus modestes	
# Un impact positif sur l'emploi et la pérennité des entreprises	
# Différents niveaux d'intervention	
# Profil des bénéficiaires	
# Dispositif Nacre	
# Dispositif Aden	
# Rôle des acteurs publics	
# Fort développement du microcrédit personnel	
Focus sur quelques opérateurs	p12
# Adie Réunion	
# Initiative Réunion Entreprendre	
# Réunion Active	
# Créasol	
Annexes	p14

La microfinance dans le monde

Initialement imaginée pour répondre aux besoins de financement des populations pauvres des pays du sud, la microfinance est aujourd'hui largement répandue dans le monde comme outil de lutte contre l'exclusion bancaire.

Eclairages

La microfinance regroupe les produits et services de microcrédit, de micro-épargne et de microassurance, le crédit-bail et le transfert de fonds de migrants. Elle s'appuie sur des mécanismes originaux tels que la solidarité de groupe et l'utilisation d'échéanciers de remboursement adaptés.

Les institutions de microfinance (IMF) obtiennent généralement des taux de remboursement des crédits très satisfaisants, de l'ordre de 98 %.

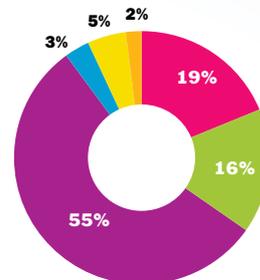
Les taux d'intérêt associés aux services de microfinance sont en pratique plus élevés que les taux observables pour le secteur bancaire classique. Dans les pays pauvres, le taux d'intérêt médian se situe autour de 27 % par an.

La microfinance a été le principal moteur ayant permis d'atteindre l'objectif d'inclusion financière de la moitié de la population mondiale. Si certains pays (Inde, Maroc, Bosnie...) ont essuyé d'importantes crises de la microfinance ces dernières années, celles-ci ont principalement été liées à l'écart grandissant entre une croissance rapide des activités et un développement lent des capacités des IMF. L'intégration de ces enjeux laisse à penser que la microfinance mondiale poursuivra son rôle de développement dans les pays du sud, poussée notamment par les nouvelles innovations technologiques permettant de toucher les populations les plus difficiles d'accès (services bancaires par téléphonie mobile, cartes prépayées...).

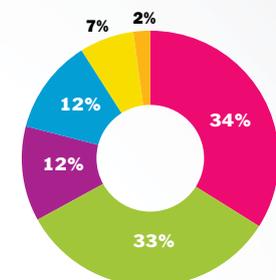
La microfinance mondiale en chiffres

- Plus de 10 000 institutions de microfinance recensées par la Banque mondiale,
- 195 millions de clients, dont environ ¾ de femmes¹,
- Un encours de crédit de plus de 65 milliards US\$ pour une demande mondiale estimée de l'ordre de 250 à 300 milliards US\$ (2009)²,
- Un encours moyen par emprunteur qui diffère selon les régions : 2 037 US\$ en Europe centrale et orientale ; moins de 200 US\$ en Asie ; 419 US\$ en Afrique et 917 US\$ en Amérique latine.

Répartition géographique du nombre d'emprunteurs actifs (2010)²



Répartition géographique du portefeuille de prêts bruts (2010)²



■ Asie de l'Est et Pacifique ■ Amérique Latine et Caraïbes ■ Asie du Sud
■ Europe de l'Est et Asie Centrale ■ Afrique ■ Moyen Orient et Afrique du Nord

Du microcrédit personnel au microcrédit professionnel

La reconnaissance internationale du microcrédit par les Nations Unies (2005 est l'année du microcrédit) et l'attribution du Prix Nobel de la Paix au Professeur Muhammad Yunus³ l'année suivante ont nourri de grands espoirs en termes de réduction de la pauvreté.

L'octroi de crédits de petits montants à des individus ou à des groupes de personnes solidaires, pauvres et exclus de tout système bancaire formel, a permis d'initier et de développer des micro-projets générateurs de revenus, pouvant être commerciaux, artisanaux ou agricoles. Le développement du microcrédit s'est en outre appuyé sur un rôle pilier des femmes dans la vie sociale ainsi qu'en matière de gestion économique.

Dans les pays développés, si les objectifs poursuivis par les institutions de microcrédit sont les mêmes, le modèle d'affaires apparaît sensiblement différent. Les services de microcrédit y sont plus souples et moins axés sur la distribution de masse.

Les services de microcrédit professionnel s'y sont notamment bien développés et ont démontré leur utilité pour dynamiser l'esprit entrepreneurial et sécuriser la création d'entreprise des porteurs les plus fragiles. La France est un des pays de l'Union Européenne où l'activité de microcrédit est la plus développée⁴.

S'il en existe plusieurs présentant des modalités d'intervention différentes, les organismes de microcrédit français ont pour même objectif l'insertion ou la réinsertion de leurs clients dans le système bancaire formel.

1 - Source : Rapport de la Campagne du sommet du microcrédit 2013, données au 31 décembre 2010.

2 - Source : Mixmarket, hors Europe et Amérique du nord.

3 - Muhammad Yunus est le fondateur de la première institution de microcrédit, la Grameen Bank, au Bangladesh, dans les années 1970.

4 - Source : « Le microcrédit, utopie d'un capitalisme solidaire » - Variances 40, février 2011 (ENSAE Alumni).

UN MODÈLE FRANÇAIS BIEN DÉVELOPPÉ

En France, bien que la part de la population qui n'a pas accès à un compte bancaire soit faible (moins de 1 %), la problématique de l'accès au crédit demeure réelle. L'ensemble des services de microcrédit personnel, professionnel, ou de micro-assurance partagent l'objectif de lutter contre la pauvreté et le chômage, et s'inscrivent dans une démarche globale d'inclusion financière, économique et sociale.

Le présent document s'intéresse essentiellement au microcrédit professionnel. Les définitions données ci-dessous permettent notamment d'en préciser le champ.

Plusieurs définitions du microcrédit, notamment :

Inspection Générale des Finances (IGF) :

le microcrédit est une opération réalisée à titre onéreux, impliquant le remboursement du capital emprunté et le paiement d'intérêts ; s'adressant à des bénéficiaires particuliers confrontés à des situations de précarité économique ou financière, c'est-à-dire qui n'ont pas accès au crédit bancaire ; dont le montant est plafonné ; dont l'accompagnement est un élément constitutif, compte-tenu de la situation de précarité des bénéficiaires et de la difficulté intrinsèque de la création d'entreprise.

Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) :

le microcrédit professionnel est un microcrédit destiné au soutien à la création d'entreprise, tel qu'un prêt, bancaire ou extra-bancaire, inférieur à 25 000 €, et assorti obligatoirement d'un accompagnement avant, pendant et après le montage.

Les acteurs français du microcrédit professionnel développent ainsi leurs activités en procédant à une analyse et à un accompagnement individualisé des projets. Au sein de la présente note, nous distinguerons les microcrédits à taux d'intérêt positifs, que nous appellerons prêts à taux positifs (PT+), des microcrédits à taux d'intérêt nul, ou prêts à taux zéro (PTz). Les PTz comprennent les prêts d'honneur (PH), définis comme des crédits à moyen terme accordés à des personnes créant ou reprenant une entreprise, sans garanties personnelles ou réelles.

Les principaux acteurs du microcrédit en France

Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie)

Créée en 1989, l'Adie propose des microcrédits ainsi que des prêts d'honneur.

Créasol (Crédit, Accompagnement, Solidarité)

IMF créée en 2005 par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, Créasol octroie des microcrédits personnels et professionnels.

France Active

Association créée en 1988, notamment en lien avec la Fondation de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence pour la Création d'entreprises et le Crédit Coopératif. Elle intervient d'une part en garantissant les prêts obtenus

auprès des banques par les micro-entrepreneurs, de l'autre en finançant les fonds propres d'entreprises solidaires.

Initiative France

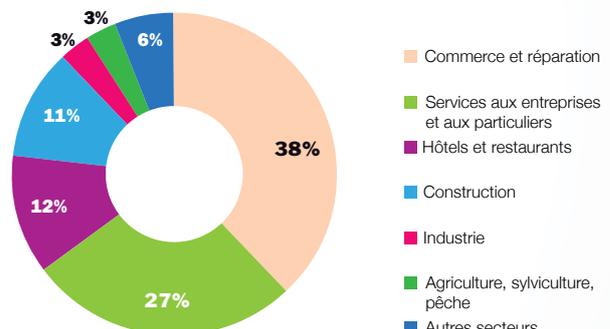
Fédération d'organismes créée en 1985 dont la mission est de faciliter la création d'entreprise avec l'appui des autorités et des institutionnels, et en lien avec les banques. Initiative France intervient en renforcement des fonds propres des créateurs/repreneurs par un prêt d'honneur à taux zéro, facilitant l'accès à un financement bancaire complémentaire.

Réseau Entreprendre

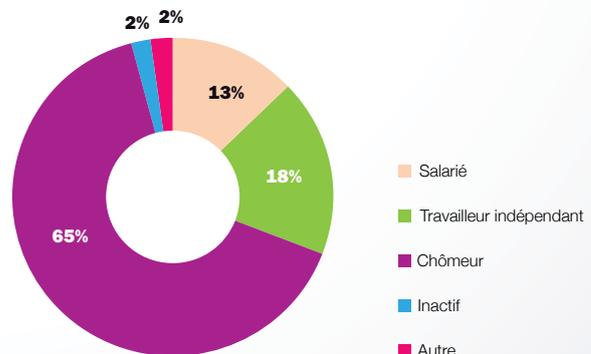
Ce réseau de chefs d'entreprises privées créé en 1986 est particulièrement porté sur les entreprises en phase de devenir PME. Il propose des prêts d'honneurs ainsi qu'un accompagnement gratuit sous forme d'apports d'expériences.

Chiffres clés du microcrédit en France

Répartition des microcrédits professionnels par objet



Répartition des bénéficiaires par statut vis-à-vis de l'emploi



Source : baromètre de la microfinance 2012 - convergence 2015

L'activité de microcrédit des 3 principaux réseaux d'accompagnement que sont l'Adie, France Active et Initiative France a permis l'accompagnement de 31 000 entreprises en 2011, dont 19 000 créations, et généré 57 000 emplois directs.

En lien avec leurs partenaires, notamment bancaires, ces réseaux ont en 2011 injecté plus de 1,327 milliards € dans l'économie. En moyenne, les entreprises aidées par ces trois réseaux ont un taux de pérennité à 3 ans supérieur à la moyenne des nouvelles entreprises françaises.

LE MICROCRÉDIT À LA RÉUNION

Par rapport à l'ensemble du territoire français, La Réunion présente une situation socioéconomique particulièrement dégradée.

- Un taux de chômage de 28,5 %¹ contre 10,6 %¹ pour la France entière,
- Un taux de pauvreté monétaire² de 49 % en 2008, contre 13 % en France métropolitaine.

Ce contexte amène à considérer avec attention l'offre locale d'accompagnement et de financement des projets économiques portés par les publics en situation de précarité et d'exclusion bancaire.

Plusieurs opérateurs présents

A La Réunion, les principaux réseaux nationaux du microcrédit sont représentés : l'Adie Réunion-Mayotte pour le réseau national Adie ; Initiative Réunion Entreprendre (IRE) pour le réseau national Initiative France ; Réunion Active (RA) pour le réseau national France Active. L'IMF Créasol (Crédit, Accompagnement, Solidarité), portée par la Caisse d'Épargne de la région Provence Alpes Corse, est également présente. Les prestations d'accompagnement et de formation sont mises en oeuvre à travers un partenariat étroit avec le réseau des Boutiques de gestion et l'Union des couveuses. Dans le cadre de leur activité, d'autres intervenants peuvent proposer des services qui s'apparentent au microcrédit. C'est le cas du Conseil général avec le dispositif Aden (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles), proposant un prêt d'honneur d'un montant maximal de 6 000 €, remboursable sur 4 ans. C'est également le cas d'Oséo, qui propose un Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) compris entre 2 000 et 7 000 € remboursable sur 5 ans et complétant un premier concours bancaire.

L'offre locale de microcrédit s'inscrit essentiellement dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise mis en oeuvre au niveau du Réseau Points Chances, regroupant les principaux opérateurs (Chambres consulaires, Conseil général, Union des couveuses, AD2R, ARIPRAC³).

Depuis 2009, le dispositif Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) mis en oeuvre par l'État et la Caisse des Dépôts est proposé à La Réunion. Ce dispositif comprend l'octroi d'un prêt à taux zéro d'un montant maximal de 10 000 €, couplé à un prêt bancaire ou à un prêt solidaire de montant au moins égal, ainsi que des prestations d'accompagnement en amont du projet et pendant les trois premières années de vie de l'entreprise.

La présente note distingue deux modèles économiques coexistants en matière de microcrédit.

D'une part celui qui consiste pour des opérateurs à emprunter de l'argent aux banques pour prêter ensuite à leurs clients. Les microcrédits ainsi proposés présentent un taux d'intérêt positif (PT+). A La Réunion, ces opérateurs sont l'Adie et Créasol.

D'autre part celui qui consiste pour des opérateurs à attribuer des prêts à taux zéro (PTz) sur leurs ressources propres, notamment abondées par des financements publics.

Par convention, les données de la présente note sont relatives aux prêts décaissés.

Les opérateurs locaux du microcrédit insistent sur l'importance de leur activité dans un contexte de précarité économique et sociale difficile. Au-delà même de l'octroi de crédits de faible montant, l'élément-clé de réussite du microcrédit professionnel réside dans la notion d'accompagnement. Expliciter les démarches, lever les incertitudes juridiques, informer sur les dispositifs de soutien financier, responsabiliser les bénéficiaires, inscrire leur activité dans la durée, les mettre en relation avec les partenaires potentiels... sont autant de services qui peuvent contribuer à expliquer la meilleure pérennité des projets par rapport à l'ensemble des entreprises créées.

Missions des principaux acteurs locaux	# Information-conseil # Analyse et suivi # Formalisation # Mise en relation	Attribution de microcrédit		Recherche de couplage bancaire	Garantie des prêts bancaires
		Prêts à taux zéro (PTz)	Prêts à taux positifs (PT+)		
Microcrédit Réunion, Adie	✓	✓	✓		
Initiative Réunion Entreprendre (IRE)	✓	✓		✓	
Réunion Active (RA)	✓	✓		✓	✓
Créasol			✓		
Boutiques de gestion	✓				
Oséo (notamment PCE)			✓	✓	✓
Conseil général (Aden)		✓			
Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et d'artisanat	✓	✓			

1 - Données du deuxième trimestre 2012 pour La Réunion et du troisième trimestre 2012 pour la France entière (source Insee).

2 - Proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian (source Insee).

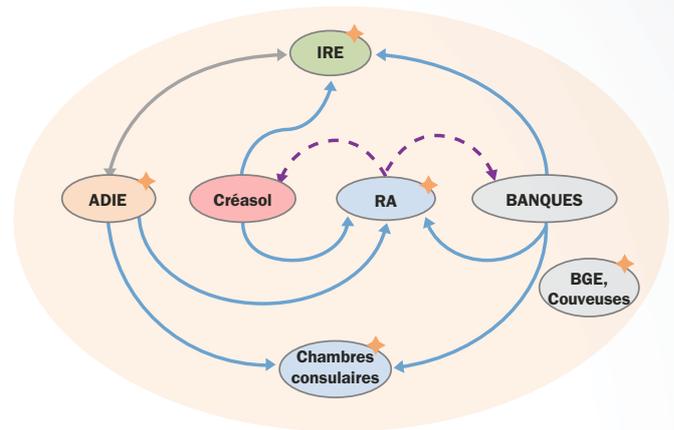
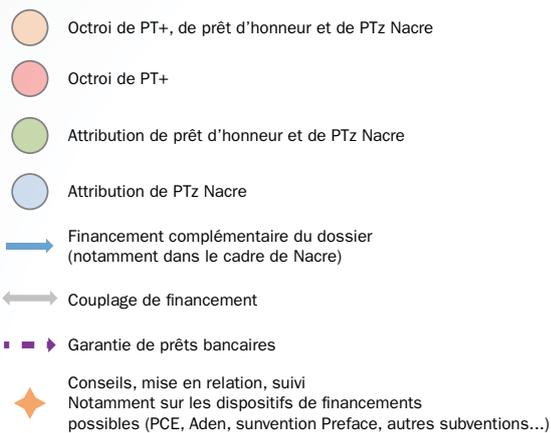
3 - Association pour le Développement Rural Réunion (AD2R), Association Réunionnaise Interconsulaire Pour la Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ARIPRAC).

L'existence de plusieurs organismes pouvant intervenir dans le champ du microcrédit impose une coordination étroite entre les missions d'accompagnement et de financement. En fonction des besoins propres aux projets, l'articulation est possible entre différents outils, permettant le cas échéant de lever un financement bancaire plus intéressant.

Exemples :

- # PT+ Adie et PH IRE,
- # Prêt Nacre et PT+ Adie,
- # Prêt Nacre et Prêt bancaire, ou PT+ Créasol, garanti par Réunion Active,
- # PH IRE et Prêt bancaire, ou PT+ Créasol, garanti par Réunion Active.

Organisation actuelle des principaux acteurs locaux intervenant dans la chaîne du microcrédit (hors collectivités)



Une demande en croissance

L'augmentation du nombre de dossiers accompagnés dans le cadre du microcrédit témoigne d'une demande de plus en plus importante. Le nombre d'entreprises financées par les opérateurs de microcrédit croît fortement au cours des dernières années :

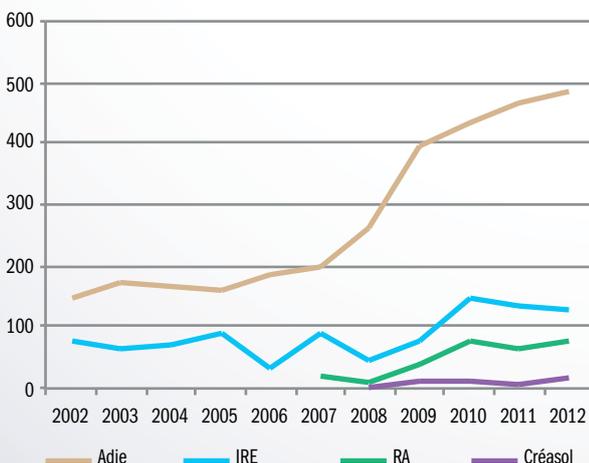
- De 147 à 483 pour l'Adie (2002-2012),
- De 78 à 128 pour Initiative Réunion Entreprendre (2002-2012),
- De 22 à 80 pour Réunion Active (2007-2012),
- De 2 à 19 pour Créasol (2008 - 2012).

En 2009, la mise en oeuvre du dispositif Nacre est venue renforcer le dispositif de soutien à la création - reprise d'activité.

Nota bene : Du fait d'un fonctionnement en réseau des organismes et de la complémentarité des outils présents sur le territoire, un même bénéficiaire peut être comptabilisé plus d'une fois. Il en va de même pour le nombre d'emplois créés ou consolidés.

Le tableau ci-dessous permet néanmoins d'approcher à titre indicatif le nombre total d'entreprises financées dans le cadre du microcrédit à La Réunion. Il convient de préciser que la grande majorité des dossiers accompagnés par Réunion Active et Créasol s'inscrivent dans le dispositif Nacre.

Nombre d'entreprises financées



	Dossiers Nacre et Aden (1)	PH IRE et PT+ Adie (Hors Nacre) (2)	Création totale d'entreprises* (3)	[(1)+(2)] / (3) %
2009	172	479	6 688	9,73
2010	315	488	8 133	9,87
2011	300	508	7 637	10,58
2012	273	456	6 882	10,59

*Source : Insee

Une majorité des dossiers financés dans le cadre du microcrédit concerne des projets de création d'entreprises.

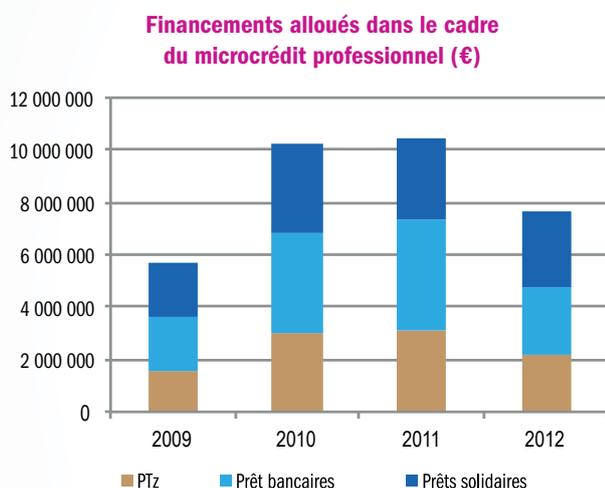
En 2012, ces dossiers ont représenté approximativement 10,6 % du nombre d'entreprises créées à La Réunion, contre 9,7 % en 2009.

Des dossiers de financement plus modestes

L'ensemble des financements alloués par les principaux acteurs du microcrédit professionnel à La Réunion (hors PCE d'Oséo et microcrédits hors Nacre de Créasol¹) représente en moyenne plus de 8,5 millions € par an depuis 2009 (pic de 10,4 millions € en 2011).

Le total des financements alloués par les organismes de microcrédit en dehors des dispositifs Nacre et Aden est passé de 3,1 millions € en 2009 à 5,1 millions € en 2012 (6,1 millions € en 2011).

Bien que le nombre de dossiers soit en hausse, on observe une diminution des financements en 2012. En provenance notamment des prêts bancaires associés, ce décalage traduit un effet négatif de la crise sur l'ambition des projets.

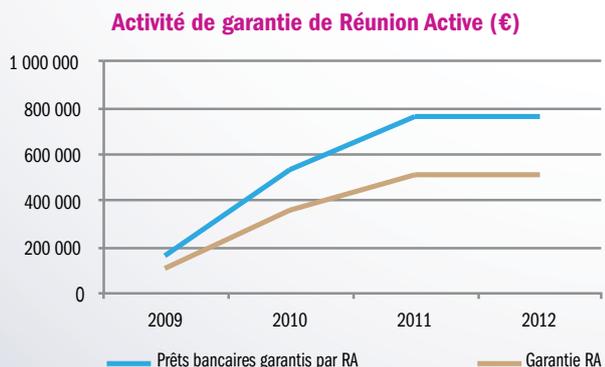


Les PTz comprennent : les PH d'IRE les PH de l'Adie, les PTz Nacre, les PTz Aden.

Les prêts bancaires comprennent les prêts bancaires complémentaires aux PTz Nacre et aux PH d'IRE.

Les prêts solidaires comprennent les PT+ de l'Adie et de Créasol.

La garantie de prêt proposée par Réunion Active sécurise par ailleurs l'implication des banques. Le montant total garanti par Réunion Active en 2012 s'élève à 512 864 €, pour un montant total de prêt bancaire de 758 274 €.



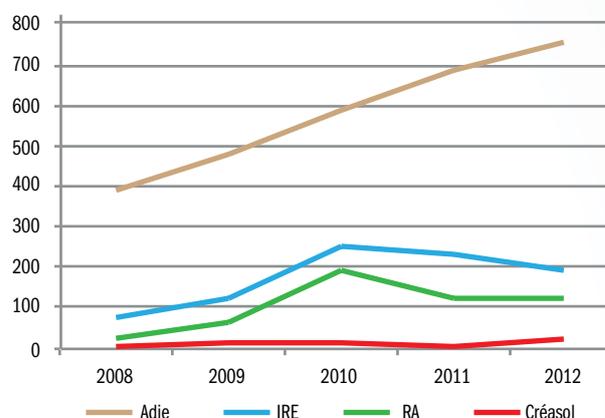
1 - 95 % des dossiers de Créasol concerne des prêts complémentaires aux PTz Nacre.

Un impact positif sur l'emploi et la pérennité des entreprises

De 2008 à 2012, le nombre d'emplois créés ou consolidés du fait de l'activité menée par l'Adie, Initiative Réunion Entreprendre, Réunion Active et Créasol a également augmenté :

- de 386 à 751 pour l'Adie,
- de 77 à 194 pour l'Initiative Réunion Entreprendre,
- de 22 à 122 pour Réunion Active,
- de 2 à 27 pour Créasol.

Emplois créés ou consolidés



Ces données sont à rapprocher de bons résultats en matière de pérennité des entreprises ainsi accompagnées. Alors que le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2006 à La Réunion s'élève à 61 % pour l'ensemble des entreprises et à 52 % pour les entreprises individuelles (majorité des dossiers faisant l'objet d'un microcrédit), les opérateurs réunionnais de microcrédit présentent des taux d'au moins 70 % :

- 70 % pour l'Adie (année de référence 2009),
- 80 % pour Initiative Réunion Entreprendre (2009),
- 85 % pour Réunion Active (2010).

A titre de comparaison, les taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées au niveau national sont les suivants :

- 59 % pour les entreprises créées via l'Adie,
- 86 % pour les entreprises aidées par Initiative France,
- 78 % pour France Active.

En matière d'emploi, l'Adie présente un taux d'insertion professionnelle à 5 ans de 80 % (année de référence 2009), contre 79% au niveau national.

Les taux d'impayés restent par ailleurs relativement modérés :

- taux d'impayés à 3 ans de 2,73 % pour l'Adie (2012),
- taux d'impayés annuel de 4 % pour Initiative Réunion Entreprendre (2012).

Pour Créasol, le taux d'impayés constaté sur les microcrédits professionnels s'élève à 9,80 % au 1er mai 2013.

Sur son activité de garantie de prêts, Réunion Active présente un taux de sinistralité financière de 1,07 % en 2012.

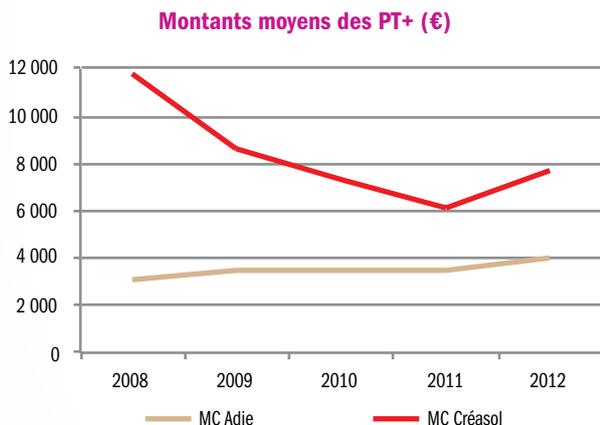
Différents niveaux d'intervention

Les acteurs du microcrédit présents à La Réunion s'inscrivent en réponse à des problématiques de financement différentes et fonctionnent selon deux modèles économiques.

Microcrédits des organismes habilités à emprunter pour prêter (taux d'intérêt positif)

Le montant moyen du microcrédit professionnel de l'Adie s'élève à 4 036 € sur 2012. Au début de l'année 2013, les plafonds des microcrédits de l'Adie ont été relevés de 6 000 à 10 000 €, permettant de répondre à des demandes de financements supérieures. Le montant moyen du microcrédit professionnel s'élève de ce fait à 5 265 € à fin avril 2013.

Les microcrédits octroyés par Créasol, en grande majorité dans le cadre du dispositif Nacre, présentent un montant moyen de 7 721 € pour l'année 2012.



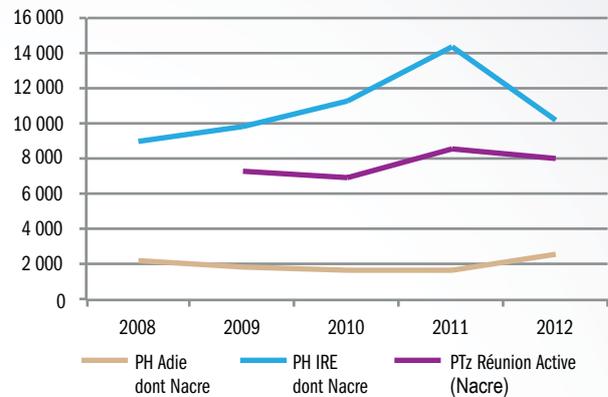
Prêts sur ressources propres (prêts à taux zéro)

L'Adie propose un prêt d'honneur d'un montant maximal de 3 000 €. En 2012, le prêt d'honneur moyen s'élevait à 2 561 €.

Les prêts d'honneur d'Initiative Réunion Entreprendre peuvent aller jusqu'à 25 000 € pour les PH Création, Innovation et Croissance, et jusqu'à 40 000 € pour le PH Reprise-transmission. Dans le cadre du dispositif Alizé, les prêts d'honneur peuvent atteindre 50 000 à 60 000 €. En 2012, le montant moyen du prêt d'honneur d'Initiative Réunion Entreprendre est de 10 177 €.

Dans le cadre du dispositif Nacre, Réunion Active octroie des PTz, dont le montant moyen s'élève à 8 077 € sur 2012. Bien que ne s'agissant pas d'octroi de financement, la garantie de prêt bancaire proposée par Réunion Active constitue un outil d'intervention important pour l'octroi de micro-financements. Le montant moyen de la garantie de Réunion Active s'élève à 12 822 € en 2012.

Montants moyens des PTz (€)



Profil des bénéficiaires

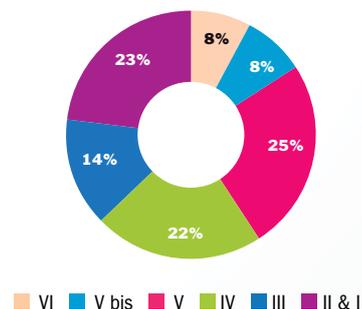
Le microcrédit s'adressant par nature à cette cible, une majorité des bénéficiaires est en situation de recherche d'emploi.

	IRE	Adie	RA
Demandeurs d'emploi (2012)	74 %	44 %	77 %

Les personnes accompagnées présentent généralement un profil relativement jeune, notamment à l'Adie où 67,4 % d'entre eux ont moins de 31 ans en 2012. Du côté de Réunion Active, les 25-45 ans représentent 62,4 % des bénéficiaires.

En 2012, une majorité des personnes accompagnées par Réunion Active, principalement dans le cadre du dispositif Nacre, présente un niveau d'étude d'au moins IV. 37 % ont au moins un niveau Bac+2.

Niveau d'étude des personnes accompagnées par Réunion Active (2012)



Approche sectorielle

Au niveau des projets accompagnés, 3 principaux secteurs représentent la majorité des dossiers : en premier lieu le commerce, puis en proportion comparable les secteurs des services et de la restauration. Hormis la restauration qui est plus importante, cette répartition est comparable à celle observée pour l'ensemble des entreprises créées à La Réunion.

Le dispositif Nacre

Géré conjointement par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, le dispositif Nacre (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) propose aux publics sans emploi, en difficulté d'insertion et aux salariés repreneurs de leur entreprise un accompagnement complet en 3 phases :

- Phase 1 : l'aide au montage du projet (4 mois),
- Phase 2 : l'appui au financement du projet (4 mois),
- Phase 3 : l'appui au développement de l'entreprise (3 ans).

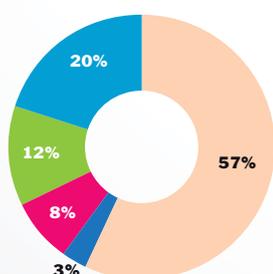
Sa mise en oeuvre s'appuie sur la participation d'un réseau d'opérateurs locaux intervenants sur une ou plusieurs phases, ainsi que sur l'octroi de prêts à taux zéro. Le prêt Nacre est d'un montant maximal de 10 000 € et d'une durée maximale de 5 ans. Il est obligatoirement couplé à un prêt bancaire de montant au moins égal (ou microcrédit non bancaire).

Les opérateurs intervenants dans le cadre du dispositif Nacre regroupent des partenaires bancaires ainsi que :

- La Boutique de gestion de l'entreprise (BGE) – phases 1 et 3,
- La Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion – phases 1, 2 et 3,
- La Chambre de métiers et d'artisanat – phases 1, 2 et 3,
- Microcrédit Réunion, Adie - phases 1, 2 et 3,
- Réunion Active – phases 2 et 3,
- Initiative Réunion Entreprendre – phases 2 et 3.

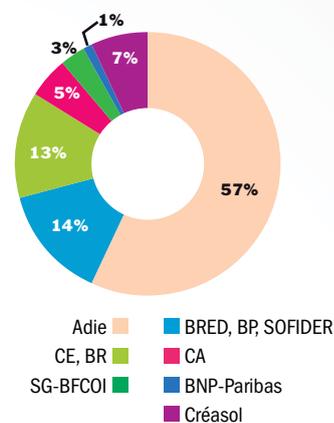
Sur la période 2009 - 2012, 697 prêts Nacre ont été décaissés, dont 181 pour 2012. Plus de 96 % d'entre eux concerne des projets de création. La majorité de ceux-ci a été octroyée par l'Adie, qui a également décaissé la majorité des prêts complémentaires.

Ventilation du nombre de prêts Nacre décaissés par organisme partenaire en 2012



Adie
CCI de La Réunion
CMA
Réunion Active
Initiative Réunion Entreprendre

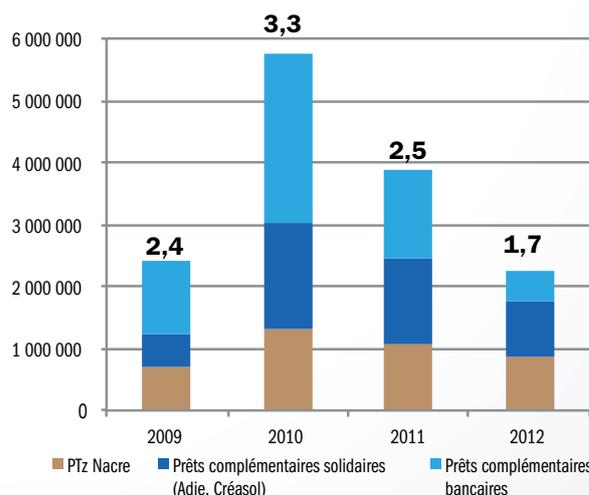
Ventilation du nombre de prêts bancaires ou solidaires complémentaires décaissés par organisme partenaire en 2012



En 4 ans, le dispositif Nacre a représenté une enveloppe globale de 14,32 millions €, dont 3,94 millions € de PTz, complétée par 10,38 millions € de prêts complémentaires. L'effet de levier sur ces 4 ans est de l'ordre de 2,6.

En 2010, une augmentation significative du montant des prêts complémentaires peut s'observer (4,4 millions €), suivie d'une nette diminution les années suivantes. L'effet de levier chute de 3,3 à 1,7 entre 2010 et 2012. Il est nettement inférieur à l'effet de levier national qui est de 6,6 en 2012, et dont le niveau le plus bas est de 5,6 en 2009.

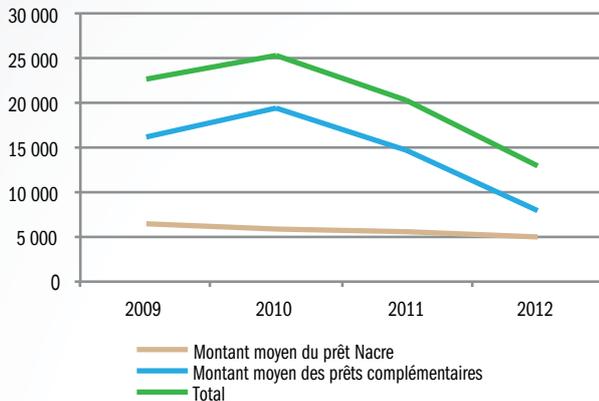
Montants des prêts Nacre et des prêts complémentaires (€) ; Effet de levier



Le montant moyen du prêt Nacre augmente très peu sur le plan national (de 5 384 € à 5 713 € de 2009 à 2012). A La Réunion, il diminue nettement, passant de 6 493 € à 5 042 € sur la même période.

Le montant moyen des prêts complémentaires se réduit de 47 % en 4 ans, pour atteindre 8 575 € en 2012, contre 16 138 en 2009.

Montants moyens des prêts Nacre et des prêts complémentaires (€)



Le dispositif Aden

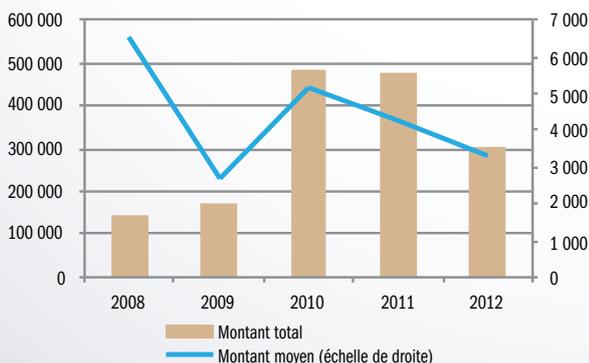
L'Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles (Aden) est un prêt à taux zéro octroyé par le Conseil général de La Réunion après validation du dossier par un membre du réseau Point Chance (Chambres consulaires, Conseil général, Adie, Initiative Réunion Entreprendre, Boutiques de gestion, Union des couveuses, AD2R, ARIPRAC).

Outre le bénéfice du prêt, le dispositif Aden permet aux demandeurs d'emploi de plus de 30 ans ayant un projet de création d'entreprise économiquement viable de bénéficier d'un accompagnement technique sur une durée de deux ans, dispensé par des organismes spécialisés et agréés.

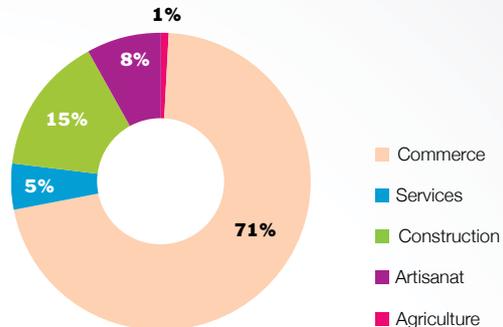
Non cumulable avec le Nacre, le prêt Aden est d'un montant maximal de 6 000 €, remboursable sur une période de 4 ans.

Depuis 2008, le nombre de dossiers Aden a été multiplié par 4, passant de 22 à 92 (112 en 2011). Sur cette même période le prêt moyen est passé de 6 545 € à 3 318 €. En 2012, le montant total des prêts Aden s'élevait à 305 253 € (en recul par rapport au pic de 483 200 € en 2010).

Montants octroyés dans le cadre du dispositif Aden (€)



Ventilation sectorielle des projets Aden



Le rôle des acteurs publics

L'octroi de financements et l'accompagnement mis en oeuvre dans le cadre du microcrédit professionnel sont étroitement dépendants de l'implication des pouvoirs publics. Si les enjeux apparaissent importants en matière d'intégration économique et sociale, l'activité de microcrédit ne génère en effet pas de recettes.

A La Réunion, l'État, les collectivités locales ou les organismes parapublics soutiennent le microcrédit de différentes façons :

- Financement du budget d'organismes de microcrédit sous forme de subventions (CDC, Conseil général, Conseil régional, autres collectivités ...),
- Octroi direct de prêts assortis à un accompagnement par des organismes de microcrédit : prêt à taux zéro Aden du Conseil général,
- Financement de dispositifs mis en oeuvre par les organismes de microcrédit : prêt d'honneur Nacre financé par la Dicccte et la CDC,
- Financement d'outils consolidant l'activité des organismes de microcrédit :
 - Fonds de Garantie pour l'Initiative Economique (FGIE) financé par l'État et mobilisé localement par Réunion Active,
 - Fonds de Garantie pour les projets à l'Initiative des Femmes (FGIF) doté par l'État et mis en oeuvre localement par Réunion Active,
 - Fonds France Active Garantie Zone Prioritaire (FAG) doté par le FCS, la commune de Saint-Denis et la Fondation Agir Pour l'Emploi et mis en oeuvre localement par Réunion Active,
 - Fonds de Cohésion Sociale (FCS) doté par l'État et géré par la CDC garantissant les microcrédits,
 - Fonds DOM d'Oséo-AFD pouvant intervenir en garantie de certains dossiers.

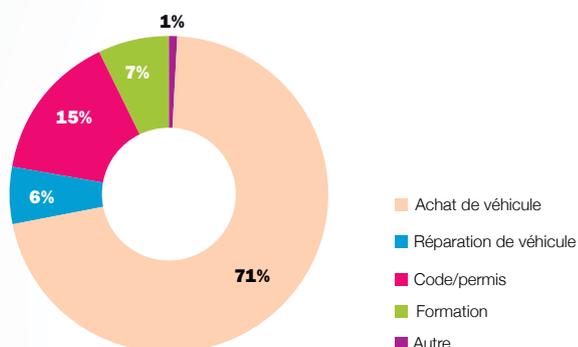
Si le rôle des pouvoirs publics est essentiel, il convient également de souligner la collaboration étroite entre les opérateurs du microcrédit et les acteurs bancaires. Au-delà d'apporter le complément de financement aux dossiers portés par les opérateurs, les banques peuvent également être amenées à financer une partie de leur budget.

Le fort développement du microcrédit personnel

Principalement proposé par l'Adie et Créasol, le microcrédit à destination des particuliers connaît une croissance importante. Le nombre de dossiers a été multiplié par 34 entre 2009 et 2012, passant de 22 à 739. Les montants des crédits ont été multipliés par 38, pour atteindre 1,82 millions € en 2012.

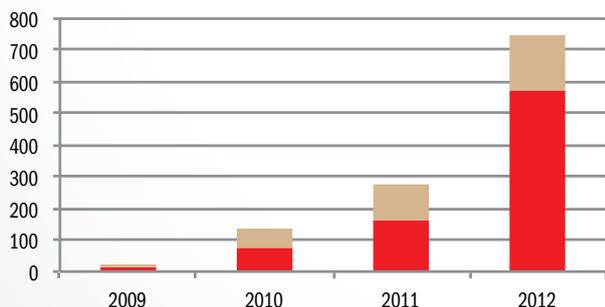
L'Adie propose un microcrédit personnel pour l'emploi (MCPE), destiné à financer un besoin urgent pour accéder ou conserver un emploi salarié pour un public non bancarisé. Le MCPE est plafonné à 3 000 €, pour un taux d'intérêt fixe de 8,13 %.

Ventilation du MCPE en 2012 (Adie) par objet de financement

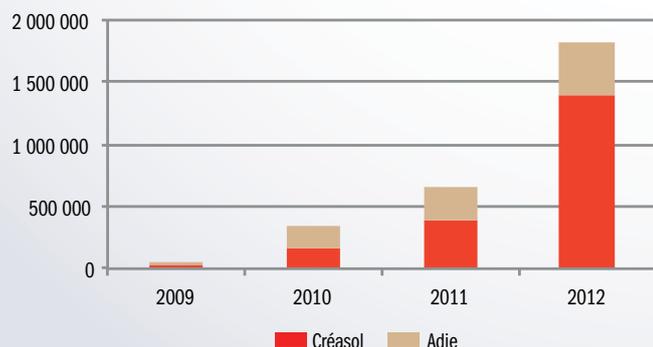


Le microcrédit personnel de Créasol est un microcrédit social, finançant des projets visant une insertion professionnelle ainsi que certaines dépenses essentielles de la vie courante (mobilière de première nécessité, caution locative, soins médicaux...). Plafonnés à 5 000 €, ils sont proposés à un taux fixe de 5 % depuis 2012.

Nombre de microcrédits personnels

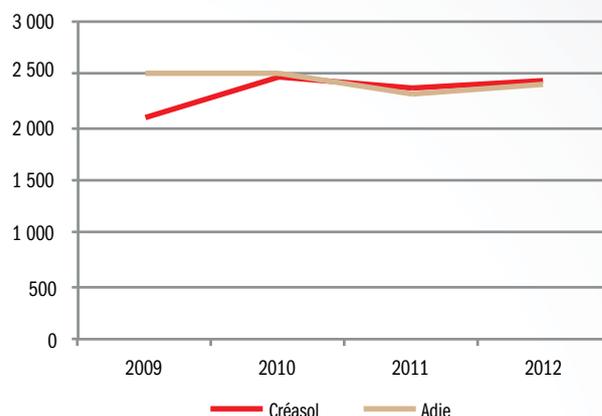


Montant des microcrédits personnels (€)



Les montants moyens proposés sont proches de 2 500 € : 2 432 € pour Créasol et 2 395 € pour l'Adie en 2012.

Montants moyens des microcrédits personnels (€)



Cette très forte augmentation du microcrédit aux particuliers depuis 2009 vient conforter le caractère social du soutien apporté aux bénéficiaires.

Conclusion

Les éléments collectés sur le microcrédit professionnel à la Réunion révèlent une croissance importante de la demande au cours des dernières années, principalement pour les dossiers de faible montant. Toutefois, le montant global du financement par le microcrédit tend à décroître, reflétant des projets de moindre ambition et une volonté des autoentrepreneurs à créer ou à maintenir leur propre emploi dans un contexte de crise persistante.

Le territoire réunionnais n'en reste ainsi pas moins une terre d'entrepreneuriat. En 2012, plus de 7,6 millions € ont contribué à soutenir les projets de création ou de développement d'entreprises dans le cadre du microcrédit.

Les bons résultats observés en matière de pérennité des entreprises, de création et de consolidation d'emplois confortent la pertinence des offres de microcrédit professionnel dans leur rôle de développement économique et d'insertion. L'accompagnement mené au plus près des besoins des bénéficiaires constitue l'élément clé de cette réussite.

Les dispositifs mis en oeuvre par les différents organismes de microcrédit sont complémentaires, une attention peut néanmoins être portée à la lisibilité générale de la filière. Les couplages existants entre certains outils ne permettent notamment pas d'identifier aisément un nombre exact de bénéficiaires ou d'emplois créés.

Enfin, si La Réunion dispose d'une ingénierie du microcrédit relativement performante et étoffée, la part des projets accompagnés dans la création totale d'entreprise reste modeste et les opérateurs soulignent de possibles marges de progression.

FOCUS SUR QUELQUES OPÉRATEURS



Adie Réunion

Présente à la Réunion depuis 1994, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique a pour objectif principal de permettre aux personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire de créer ou développer une entreprise grâce au «microcrédit accompagné». L'Adie propose également des prêts d'honneur en complément des microcrédits octroyés sur fonds propres ou en faisant levier sur des dispositifs de droit commun tels que Nacre.

Depuis 2009, l'Adie a mis en place une offre de microcrédit personnel pour l'emploi (MCPE) qui se développe fortement (leur nombre passant de 4 en 2009 à 172 en 2012). Ce dispositif a pour objet de financer des dépenses liées à la mobilité professionnelle (formation, transport, permis, outils de travail...) afin de permettre à des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire d'accéder à un emploi salarié ou de s'y maintenir.

L'accompagnement mené par l'Adie consiste en une analyse approfondie des projets avant la mise en oeuvre d'un soutien personnalisé : appui aux démarches administratives, mise en relation avec les organismes ou les spécialistes adéquats, informations diverses, notamment juridiques (hotline téléphonique). Un partenariat étroit avec les banques permet en outre aux porteurs de projet accompagnés par l'Adie de bénéficier de services bancaires privilégiés.

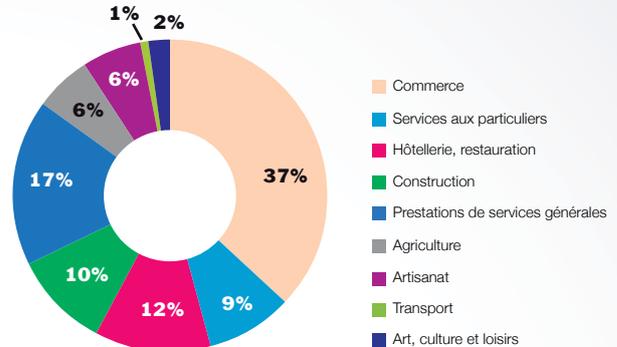
Le taux de pérennité des entreprises soutenues par l'Adie est de 70 % au delà de 3 ans. 80 % des personnes financées et accompagnées par l'association sont insérées durablement. De plus, le taux de remboursement des microcrédits est de 97,27 % à 3 ans (à fin 2012).

En 2012, le montant moyen du microcrédit professionnel était de 4 036 € auxquels s'ajoutent les prêts d'honneur sur fonds propres ou Nacre pour un montant moyen de 806 € par bénéficiaire. Si l'on ne considère que les bénéficiaires de prêts d'honneur sur fonds propre ou Nacre, le montant moyen s'élève à 2 561 € par prêt. Au total, 751 emplois ont été créés ou consolidés dans l'année.

Depuis février 2013, le plafond d'intervention du microcrédit professionnel a été relevé à 10 000 € avec la mise en place du microcrédit MC PROPULSE (taux d'intérêt en vigueur actuellement de 6,13 % au delà de 6 000 € et 7,76 % en dessous). Ce nouvel outil peut être complété par d'autres financements tels que ceux d'Initiative Réunion Entreprendre ou des prêts Nacre d'opérateurs labellisés. Ainsi, le financement total en crédit peut atteindre 20 000 € par projet auxquels s'ajoutent les apports en nature, numéraire ou autres (subventions telles que LEADER, PIJ, primes régionales).

A fin mai 2013, 317 personnes (dont 246 entrepreneurs) ont été financées et accompagnées (+37 % augmentation par rapport à fin mai 2012). Si cette tendance se maintient, 3 millions € seront directement injectés dans l'économie locale pour l'année 2013.

Ventilation sectorielle des projets accompagnés par l'Adie



Initiative Réunion
ENTREPRENDRE



Initiative

Réunion Entreprendre

Initiative Réunion Entreprendre est une association membre du réseau Initiative France. Présent à La Réunion depuis 1992, elle a pour objectif de faciliter la création, la reprise ou le développement d'entreprise.

Pour cela, elle met en oeuvre un parcours d'accompagnement personnalisé du porteur de projet, en partenariat avec ses différents partenaires (chambres consulaires, Boutiques de gestion...). Initiative Réunion Entreprendre propose différents prêts d'honneur selon les besoins du porteur :

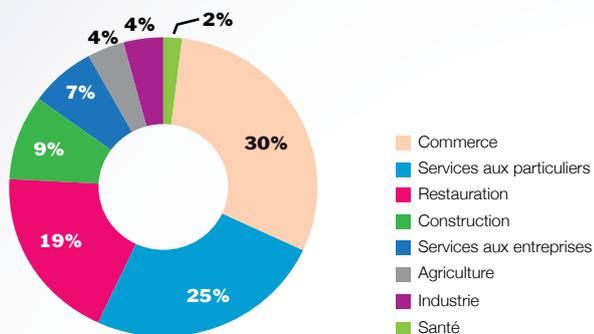
- Prêt d'honneur création jusqu'à 25 000 €,
- Prêt d'honneur Innovation jusqu'à 25 000 €,
- Prêt d'honneur reprise/transmission jusqu'à 40 000 €,
- Prêt d'honneur croissance jusqu'à 25 000 €.

Le couplage avec un prêt bancaire est obligatoire pour le prêt reprise/transmission et fortement recommandé pour les autres prêts d'honneur. Pour les cas de couplage, l'effet de levier observé en 2012 est de 2,71.

Depuis août 2012, Initiative Réunion Entreprendre a déployé pour la première fois en outre-mer le dispositif Alizé. Doté d'un fond commun abondé par 14 entreprises réunionnaises ainsi que par la Région et la Caisse des dépôts, ce dispositif apporte un soutien spécifique aux entreprises de plus de 3 ans dont le projet de développement créera au moins 3 emplois :

- Prêt d'honneur de l'ordre de 20 000 à 60 000 €, obligatoirement couplé à un prêt bancaire,
- 10 jours de compétences mis à disposition des entreprises accompagnées par les entreprises partenaires. Initiative Réunion Entreprendre est en outre labélisée et conventionnée sur les phases 2 et 3 du dispositif Nacre (dispositif national d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise).

Ventilation sectorielle des projets accompagnés par Initiative Réunion Entreprendre



Réunion Active

Exerçant à la Réunion depuis 2007, Réunion Active développe son activité traditionnelle de garantie des prêts bancaires pour les micro-entreprises et les TPE. Elle peut également intervenir dans le financement des fonds propres et quasi-fonds propres des structures relevant de l'économie sociale et solidaire (SIAE, associations, coopératives, entreprises agréées...).

Concernant l'activité « TPE », près de 95 % des dossiers traités dans le cadre des garanties bancaires sont associés à un prêt à taux zéro du dispositif Nacre, dont Réunion Active est un opérateur. 85 % des dossiers concernent des projets de création, et environ 12 % des projets de reprise d'activité.

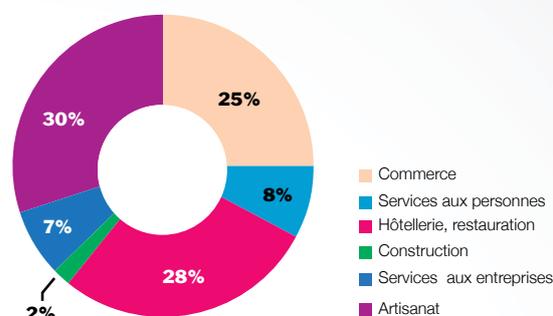
L'intervention de Réunion Active consiste en une expertise économique et financière de projets formalisés, la réalisation d'un tour de table financier permettant la mobilisation des outils auxquels l'entrepreneur peut prétendre (Nacre, prêt d'honneur, subventions...). L'intermédiation menée auprès des banques permet ensuite de compléter le financement du projet. En collaboration avec ses partenaires bancaires, Réunion Active a notamment développé un support type d'analyse des projets, reprenant l'ensemble des éléments nécessaires à la décision d'octroi de crédit.

Les prêts bancaires garantis par Réunion Active, permettent de financer indifféremment les investissements et les besoins en fonds de roulement des entreprises. En 2012, le montant moyen du prêt bancaire est de 18 957 €, pour un montant de garantie moyen de 12 822 €.

La garantie de Réunion Active est au maximum de 70 % du montant d'emprunt. Si chaque fond géré par Réunion Active présente un plafond d'intervention de l'ordre de 30 000 €, un couplage de garanties entre deux fonds est envisageable.

La garantie mise en oeuvre peut porter sur des projets de taille plus conséquente que ceux financés par l'Adie et IRE, d'où la complémentarité des dispositifs. Au-delà d'une demande de financement bancaire de 100 000 €, Réunion Active oriente les demandes de garanties vers d'autres partenaires de cautionnement.

Ventilation sectorielle des projets accompagnés par Réunion Active (2012)



Créasol

Créé en 2005 par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse, l'institut de microfinance CRÉASOL (Crédit, Accompagnement, Solidarité) débute son activité à La Réunion courant 2008. Son objectif est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique local en répondant au besoin de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique.

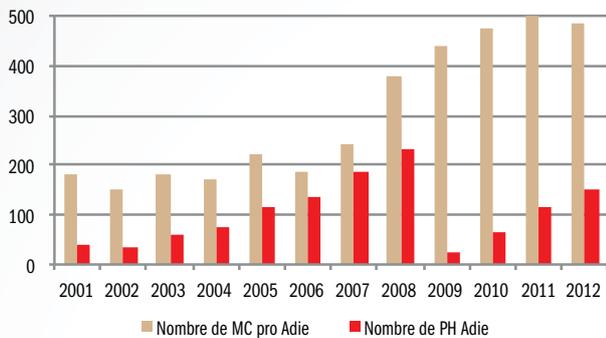
Association reconnue d'utilité publique, l'IMF Créasol est habilitée depuis juin 2009 par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à octroyer des microcrédits sur fonds d'emprunt. Créasol développe une offre de microcrédit personnel ainsi que de microcrédit professionnel.

À La Réunion, la majorité des dossiers de microcrédits professionnels actuellement traités par Créasol est initiée par Initiative Réunion Entreprendre et Réunion Active. Près de 95 % des microcrédits octroyés le sont en couplage avec un prêt d'honneur Nacre. Dans ce contexte, Initiative Réunion Entreprendre et Réunion Active jouent le rôle d'accompagnement des porteurs de projets et présentent une synthèse des dossiers aux comités de financement. Pour environ 10 % des dossiers, Créasol oriente le porteur de projet vers un chargé d'affaire de la Caisse d'Épargne qui prend en charge l'accompagnement.

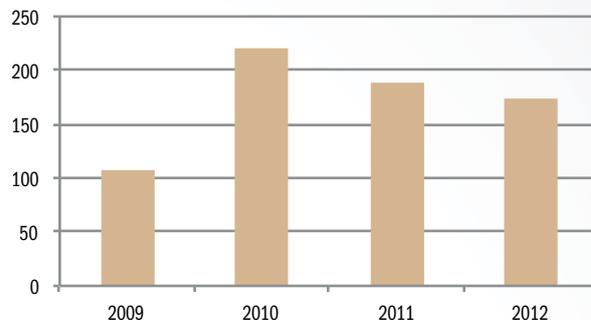
Les microcrédits professionnels de Créasol sont garantis par Réunion Active, via le FGIE. Ils présentent un taux d'intérêt fixe de 5 % pour une durée de 60 mois en général pour un montant maximum de 10 000 €. La majorité des projets ainsi accompagnés sont relatifs au secteur des services et sont portés par des jeunes demandeurs d'emploi. Les financements portent sur l'équipement, la trésorerie, l'acquisition de fonds de commerce.

Le produit majoritairement mis en oeuvre par Créasol reste le microcrédit personnel. Celui-ci finance les projets ayant pour but l'insertion professionnelle, la mobilité, la formation, ainsi que certaines dépenses essentielles de la vie courante (mobilier de première nécessité, caution locative, soins médicaux...). L'accompagnement des personnes bénéficiant du microcrédit personnel, exclues du circuit bancaire traditionnel, est assuré par les différents CCAS de La Réunion. Ces microcrédits personnels sont proposés à un taux de 5 % et sont plafonnés à 3 000 € sur 3 ans. Ils bénéficient de la garantie du FCS. Sur ce produit, l'antenne Créasol réunionnaise affiche le plus faible taux d'impayé du réseau national (4,35 %).

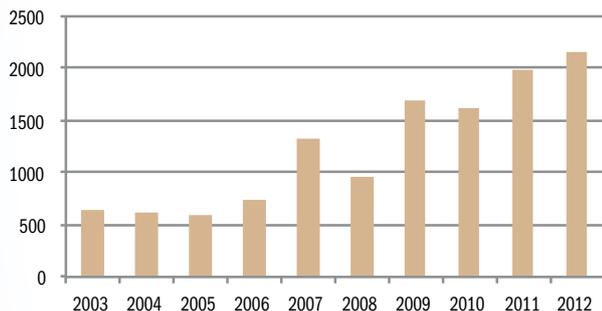
Nombre de MC professionnels et de prêts d'honneur de l'Adie



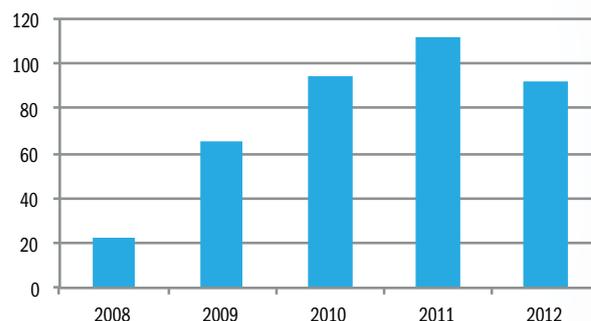
Nombre de prêts Nacre accordés



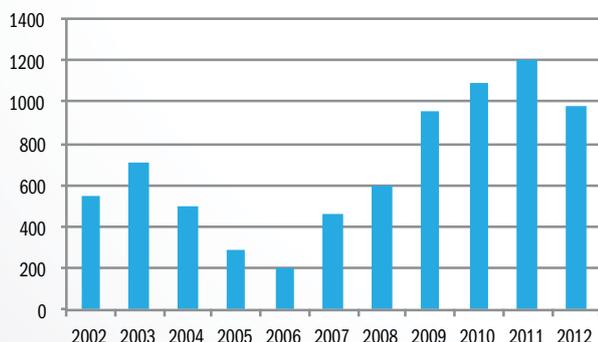
Nombre de nouveaux contacts accueillis par l'Adie



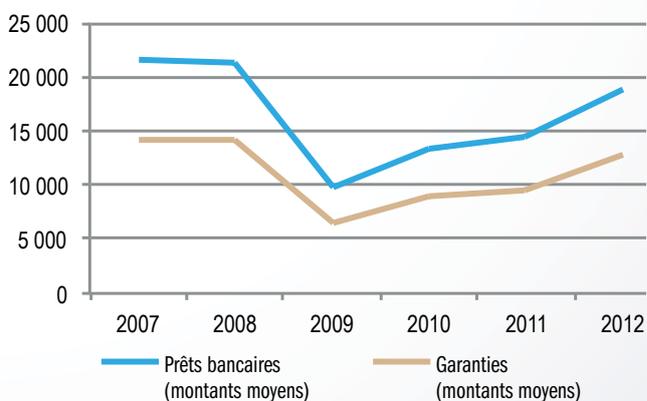
Nombre de prêts Aden accordés



Nombre de personnes accueillies par Initiative Réunion Entreprendre



Activité de garantie de Réunion Active (€)



Sigles utilisés dans la note :

- # **Aden** : Aide départementale aux entreprises nouvelles
- # **BFR** : Besoin en fond de roulement
- # **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- # **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignation
- # **FCS** : Fonds de cohésion sociale
- # **FGIE** : Fonds de garantie pour l'initiative économique
- # **IMF** : Institution de microfinance
- # **IRE** : Initiative Réunion Entreprendre
- # **MC** : Microcrédit
- # **Nacre** : Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
- # **PC** : Prêt complémentaire
- # **PCE** : Prêt à la création d'entreprise
- # **PH** : Prêt d'honneur
- # **PME** : Petite et moyenne entreprise
- # **PT+** : Prêt à taux positif
- # **PTz** : Prêt à taux zéro
- # **Preface** : Subvention départementale à la création d'entreprise
- # **RA** : Réunion Active
- # **SIAE** : Structure d'insertion par l'activité économique

NEXA Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation

En tant qu'accélérateur de projets de La Réunion, NEXA a pour rôle d'accompagner le développement économique du territoire et d'en accroître l'attractivité.

MISSIONS

Les missions de NEXA s'orientent vers :

- # La structuration de filières fortes pour plus de compétitivité,
- # Le développement du potentiel d'innovation des entreprises,
- # Le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité,
- # Le renforcement de l'information économique et de la connaissance du territoire,
- # La contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales.

L'action de NEXA vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de l'économie réunionnaise dans les domaines piliers de la stratégie régionale :



Agroalimentaire



Technologies de l'Information
et de la Communication (TIC)



Energies renouvelables
Environnement



Tourisme

DES MÉTIERS INTERCONNECTÉS

Pour assurer ses missions, NEXA s'appuie sur des métiers interconnectés et centrés sur la prospective, l'animation de réseaux, la veille, l'ingénierie de projets, la mise en œuvre d'actions de promotion et la contribution à la structuration de nouvelles filières.



CONTACTEZ-NOUS

62, Boulevard du Chaudron - BP 60030 - 97491 Sainte Clotilde Cedex
Tél. +262 262 20 21 21 / Fax +262 262 41 00 26

observatoire@nexa.re

www.nexa.fr

